

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 05079
Numéro SIREN : 843 225 624
Nom ou dénomination : 2 DC

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2021 sous le numéro de dépôt 10379

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
2 DC		2 B AV DU GENERAL DE GAULLE	
SIRET	8 4 3 2 2 5 6 2 4 0 0 0 1 7	95310 ST OUEN L AUMONE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (un en double) à l'entrée dans le groupe de la société déclarante.

Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:



B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	2 471	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
Assises urbaines à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Les recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4

(cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom	
NIF	

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom	
NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

l'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
2 F AUDIT EXPERTISE CONSEIL 5 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 PARIS Tél: 01 43 48 00 70	

CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 31/05/2021 Lieu: ST OUEN L AUMONE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
N° de conformité fiscale (ECF)			Signature: LAHSSINI HASSAN

certificat conforme à l'original

Désignation de l'entreprise 2 DC

Néant *

Adresse de l'entreprise 2 B AV DU GENERAL DE GAULLE

95310 ST OUEN L AUMONE

Numéro SIRET * 8 4 3 2 2 5 6 2 4 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 6

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 0		3 1 1 2 2 0 1 9		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	54 627	11 010	43 617	31 546	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	100		100		
	Total I (5)	044	048	54 727	11 010	43 717	31 546	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	13 020		13 020	15 287	
	STOCKS							
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	068	070				2 700	
	Clients et comptes rattachés*							
	Autres * (3)	072	074	10 067		10 067	1 123	
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	6 355		6 355	28 660	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
	Total II	096	098	29 442		29 442	47 771	
	Total général (I+II)	110	112	84 170	11 010	73 160	79 317	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		100				
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131						
	Report à nouveau	134		8 386				
	Résultat de l'exercice	136		2 100			8 486	
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142		11 587		9 486	
	Provisions pour risques et charges	154						
	Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		22 703			47 540	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	8	38 870			22 291	
	Produits constatés d'avance	174						
		Total III	176		61 573		69 831	
	Total général (I + II + III)	180		73 160		79 317		
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193						
	(2) Dont créances à plus d'un an	197						
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199						
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195						
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				20 204		
	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le					
		13	1	2	2	0	2	0	1	9	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209				210	595 669	431 071	
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215			214			
			services *	217			218				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
	Production immobilisée *							224			
	Subventions d'exploitation reçues							226			
	Autres produits							230	6 295	6 505	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232	601 964	437 576	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	16 125	20 980	
	Variation de stock (marchandises) *							236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	235 501	216 648	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240	2 267	(15 287)	
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : (- mobilier - immobilier)						242	224 191	106 970	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	257			244	1 350	430	
	Rémunérations du personnel *							250	94 965	76 956	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	16 230	16 477	
	Dotations aux amortissements *							254	8 033	2 977	
	Dotations aux provisions							256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262		(0)	993	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260								
Total des charges d'exploitation (II)								264	598 662	427 144	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	3 302	10 432	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)							280			
	Produits exceptionnels (IV)							290	714	1	
	Charges financières (V)							294			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				300		1 545	274
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348							
Impôts sur les bénéfices *							(VII)	306	371	1 673	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								310	2 100	8 486	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	2 100	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318			
	Provisions non déductibles *							322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324	371		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers versés dispensés de réintégration)	249			251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de reconstruction de la défense (44. tridécies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quaterdecies)	138		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
	Divers dont ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1		Déficit col. 2				352	2 471	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1		Déficit col. 2				370	2 471	372	

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2 DC

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610	612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620	622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640	642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662		664		666		
TOTAL		680	682		684		686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870-984+860)		870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381				
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325				
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380				
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388				
Montant de la TVA collectée	374			60	896
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378			59	599
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397				

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2 DC	Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2020	et clos le : 31/12/2020
Durée en nombre de mois	1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376
dont apprentis	657
dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	595 669
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	595 669

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	6 295
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	6 295

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	281 567
Variation négative des stocks	145	2 267
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	149 148
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	(0)
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	432 982

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	168 982
---	-----	---------

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	168 890
--	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	595 669
Effectifs au sens de la CVAE *	023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	01/01/2020
Date de cessation	186	31/12/2020

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 4 3 2 2 5 6 2 4 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2 DC

ADRESSE (voie) 2 B AV DU GENERAL DE GAULLE

CODE POSTAL 95310 VILLE ST OUEN L AUMONE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	50
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SAS DENOA CONCEPT

N° SIREN (si société établie en France) 825254956 % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Adresse : N° 47 Voie RUE D'ANJOU

Code postal 93000 Commune BOBIGNY Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique LAHSSINI Prénom(s) HASSAN

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 131078 N° Département 92 Commune NANTERRE Pays

Adresse : N° 206 Voie CHEMIN JULES CESAR

Code postal 95520 Commune OSNY Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2 DC

SAS Au capital de 1 000 euros

Siège Social : 2 bis avenue du Général de Gaulle
95300 SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

RCS PONTOISE 843 225 624

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE AU 30 JUIN 2021

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 est un bénéfice de 2 100 €. Compte tenu d'un report à nouveau créditeur de 8 386€, le bénéfice distribuable est de 10 486€.

Je vous propose d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

- Au poste « réserve légale » : la somme de 0 €
- Au poste « report à nouveau » : la somme de 10 486€

RESOLUTION VOTEE D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 est un bénéfice de 2 100 €. Compte tenu d'un report à nouveau créditeur de 8 386€, le bénéfice distribuable est de 10 486€.

Je vous propose d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

- Au poste « réserve légale » : la somme de 0 €
- Au poste « report à nouveau » : la somme de 10 486€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme par le Président,
Monsieur Hassan LAHSSINI

